

Relations Investisseurs : Kathleen Clark Bracco
+33 (0)1 40 67 29 61 – kbraccoclark@sopragroup.com

Relations Presse : Virginie Legoupil
+33 (0)1 40 67 29 41 – vlegoupil@sopragroup.com

Image Sept : Claire Doligez
+33 (0)1 53 70 74 48 – cdoligez@image7.fr

Précisions sur la séparation-cotation d'Axway Software

Paris, le 13 juin 2011

Il est rappelé que l'Assemblée Générale de Sopra Group a approuvé le 8 juin 2011 la distribution exceptionnelle de primes et réserves sous forme de 3,92 € en numéraire et d'une action Axway Software par action Sopra Group, réalisant ainsi le projet de séparation-cotation d'Axway Software.

Les actions Axway Software seront admises aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris (code mnémonique AXW) le 14 juin 2011.

Un prospectus d'admission des actions Axway Software aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris a été visé par l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2011 sous le numéro 11-137.

Dans ce cadre, il est précisé que 11 885 135 actions Sopra Group ont droit à la distribution exceptionnelle de primes et réserves décidée lors de l'Assemblée Générale de Sopra Group le 8 juin 2011.

Sur cette base :

- la distribution en numéraire s'élève à un montant global de 46 589 729,20 euros, à raison de 3,92 euros par action Sopra Group ayant droit à la distribution ;
- 11 885 135 actions Axway Software, soit 73,73 % du capital d'Axway Software, seront distribuées aux actionnaires de Sopra Group, à raison de 1 action Axway Software par action Sopra Group ayant droit à la distribution.

Il est précisé que Sopra Group conservera une participation de 26,27 % dans Axway Software, dont 1,26 % seront conservés pour le compte des titulaires d'options de souscription Sopra Group conformément à la décision du Conseil d'administration de Sopra Group.

Informations fiscales concernant la distribution

La distribution en numéraire sera imposée comme un dividende.

La distribution des actions Axway Software sera imposée comme un dividende à concurrence d'un montant de 8,51 euros par action Axway Software distribuée.

La différence entre la valeur réelle de chaque action Axway Software distribuée et le montant imposable constituera un remboursement d'apport non imposable au titre de la distribution.

Établissement du prix de revient fiscal des actions Axway Software

Le prix de revient fiscal des actions Axway Software attribuées sera égal à leur valeur réelle à la date de la distribution. Cette valeur doit être déterminée par les actionnaires sous leur responsabilité.

Sopra Group a retenu pour la distribution des titres Axway Software une valeur de 300 millions d'euros pour 100% des capitaux propres d'Axway Software. Sur cette base, le prix de revient des actions Axway Software s'établirait à 18,61 euros par action.

Le prix de revient fiscal ainsi calculé devra être retenu pour la détermination des plus ou moins values de cession ultérieure des titres Axway Software.

Établissement du prix de revient fiscal des actions Sopra Group

Le prix de revient fiscal historique des actions Sopra Group ayant bénéficié de l'attribution d'une action Axway Software sera diminué du montant considéré comme un remboursement d'apport non imposable au titre de la distribution des actions Axway Software.

Le montant de ce remboursement d'apport non imposable est égal à la différence entre la valeur réelle de chaque action Axway Software distribuée telle que déterminée au paragraphe ci-dessus et le montant imposable de 8,51 euros par action Axway Software indiqué ci-dessus. Sur la base d'une valorisation d'Axway Software de 300 millions d'euros, le montant de ce remboursement d'apport non imposable serait ainsi égal à 10,10 euros (18,61-8,51) par action Sopra Group ayant bénéficié de la distribution des actions Axway Software.

Le nouveau prix de revient fiscal ainsi calculé devra être retenu pour la détermination des plus ou moins values de cession ultérieure des titres Sopra Group.

Un résumé des conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer aux actionnaires de Sopra Group résidant en France à raison de la distribution figure au paragraphe 26.1.3 du prospectus d'admission visé par l'AMF. Les actionnaires doivent s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier. Les personnes n'ayant pas leur résidence fiscale en France doivent, en outre, se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence.



Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre au public, une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription pour des titres de Sopra Group ou Axway dans un quelconque pays ou d'un vote favorable en vue d'approuver les opérations de distribution qui y sont décrites. En France, ces titres ne peuvent être ni offerts ni cédés en l'absence d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes à la vente ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « *U.S. Securities Act* »), ou dans le cadre d'une exemption d'enregistrement. Les actions de Axway n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *U.S. Securities Act* et ni Sopra Group ni Axway n'ont l'intention de procéder à une offre de vente publique de ces valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique.

La distribution du présent communiqué dans certains pays peut être soumise aux lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué devraient s'informer de telles restrictions et s'y conformer.

A propos de Sopra Group

Acteur majeur du conseil et des services informatiques en Europe, Sopra Group a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 1,17 milliard d'euros et dispose d'un potentiel humain et intellectuel de plus de 13 000 personnes. Grâce à une culture historique de l'excellence et à une forte expertise sectorielle, fonctionnelle et technologique, le Groupe offre à ses clients une démarche globale adossée à un dispositif industriel éprouvé. L'ambition de Sopra Group est de permettre à ses clients de se concentrer sur les projets de transformation liés à leur compétitivité et à leur croissance. Son périmètre de compétences s'étend depuis la réflexion stratégique en amont, jusqu'à la conduite de grands projets d'intégration de systèmes et à l'outsourcing applicatif. Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur www.sopragroup.com.

A propos d'Axway Software

Axway est le principal fournisseur mondial de solutions et d'infrastructures multi-entreprises, au service de plus de 11 000 organisations dans plus de 100 pays. Axway accélère et sécurise – aussi bien en interne qu'en externe – les interactions métiers de l'entreprise en optimisant la façon dont l'information est échangée, protégée et administrée. En s'appuyant sur Synchrony™, une plateforme multi-entreprise orientée service, les clients Axway bénéficient d'une offre extrêmement modulaire pour enrichir et faire évoluer leurs infrastructures existantes. L'offre globale Axway comprend les solutions d'intégration B2B (B2Bj), de gestion du transfert de fichiers (MFT - Managed File Transfer), de sécurisation d'emails, de surveillance de l'activité métier (BAM - Business Activity Monitoring), d'intégration d'application (EAI), d'architecture orientée services (SOA), de gestion des processus métier, de Track & Trace et de validation d'identité. De plus, Axway propose toute une gamme de services d'assistance, de réalisation de projets, de Managed Services, de Cloud Computing ou encore de SaaS (Software-as-a-service). Axway est présente dans 20 pays.

